



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADÉMIE DE BORDEAUX



CONCOURS RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE AQUITAINE DES MÉTIERS DE L'ESTHÉTIQUE et de la COSMÉTIQUE

Objectifs du concours :

- Valoriser les talents des élèves et des équipes pédagogiques ;
- Développer l'exigence et l'envie d'exceller ;
- Promouvoir les métiers de l'esthétique cosmétique ;
- Permettre aux élèves de montrer leurs compétences au travers d'épreuves axées sur les fondamentaux des métiers de l'esthétique cosmétique ;
- Renforcer les partenariats entre l'école, les mondes économiques et culturels ;
- Favoriser l'esprit d'initiative, la créativité, l'autonomie et l'implication des jeunes ;
- Renforcer les compétences professionnelles des élèves et leurs habiletés sociales ;
- Justifier la mise en œuvre d'une démarche en développement durable.

Vous trouverez, ci-après, le règlement de ce concours.

Nous espérons qu'il suscitera votre intérêt et nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Les dossiers d'inscription des participants (cf. pages 8, 9 et 10) sont à envoyer à aude.guillon@ac-bordeaux.fr, avant le vendredi 17 octobre 2025

Les présidents de jury

Aude GUILLON

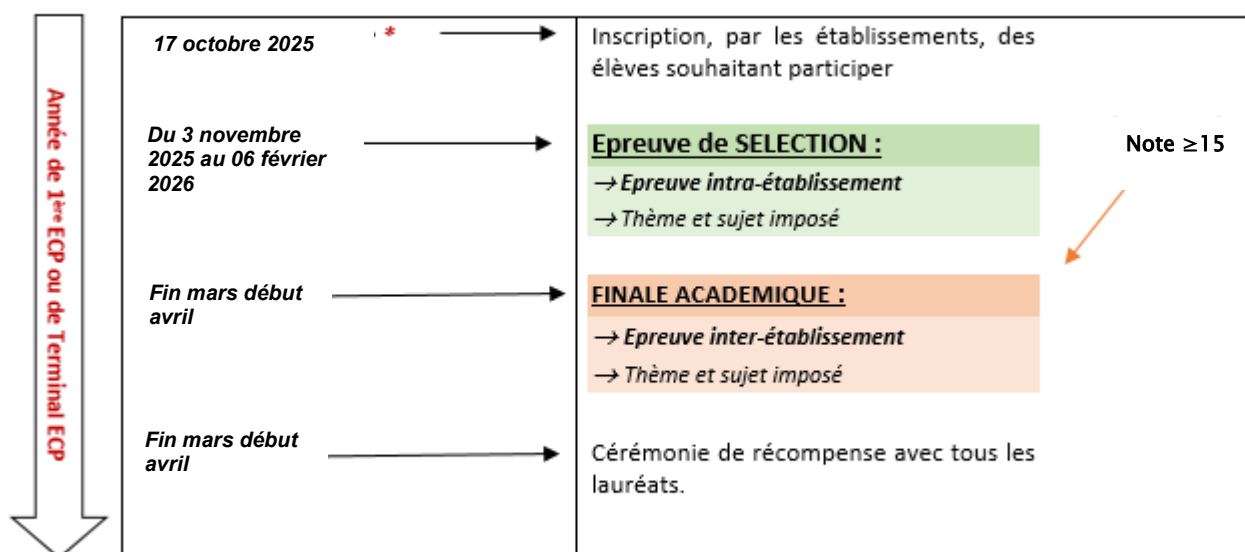
Chargée de mission d'inspection

Jérémy RANQUE

Inspecteur de l'Éducation Nationale
chargé de l'enseignement technique

Présentation du concours :

Chronologie et présentation générale du concours



* : Période variable et à ajuster chaque année en fonction des vacances scolaires, des périodes de PFMP de chaque établissement, des contraintes académiques, .../



Épreuve de sélection :

Cette épreuve se déroulera en établissement. Elle s'articule en deux parties :

↳ **PARTIE 1 :** Une épreuve pratique

🕒 : 2h30 à 3h, en fonction du sujet

Contenant :

- ↳ Deux épilations du corps permettant d'évaluer la maîtrise des deux cires
- ↳ Une manucurie complète, avec modelage
- ↳ Une pose de vernis classique ou SP (*technique laissée au choix du candidat*)

Le candidat peut préparer et avoir avec lui, un plan d'organisation de sa pratique s'il le souhaite. Les techniques novatrices et innovantes sont autorisées.

• **PARTIE 2 :** Un oral

🕒 : 10 min

Le jury s'entretiendra avec chaque candidat pour avoir un retour sur sa pratique.

L'objectif est de connaître ses choix de techniques, juger son analyse réflexive sur les techniques mises en œuvre pour répondre au sujet, ainsi que les remédiations possibles et éventuelles.



Épreuve finale sur l'académie de Bordeaux :

Cette épreuve se déroulera, en inter-établissement, sur une journée complète.
Elle s'articule en trois parties :

↪ **PARTIE 1** : Constitution d'un dossier technique numérique

Il sera à préparer, par le candidat, en amont de l'épreuve et devra comporter :

- ↪ Une présentation synthétique et pertinente mettant en avant son organisation globale.
- ↪ Une analyse de la situation professionnelle permettant de préciser le TYPE et le(s) ETAT(S) de peau, ainsi que les besoins.
- ↪ Une partie « conseils client », comportant :
 - La présentation de la marque de son choix, à partir du moment où elle s'inscrit dans une démarche de développement durable.
 - Une ordonnance beauté adaptée aux besoins, présentant 5 produits et les informations nécessaires à leur utilisation au domicile de la cliente.
Remarque : Les 5 fiches techniques devront être annexées au dossier.
- ↪ Une partie « projet maquillage », répondant à la situation professionnelle et comportant :
 - Une planche tendance (MoodBoard) numérique, format A4, faisant apparaître les recherches et sources d'inspiration du candidat.
 - Un gabarit, format A4, complété à la main, présentant seulement le projet de maquillage en lien avec le MoodBoard.

↪ **PARTIE 2** : Une épreuve pratique

🕒 : 2h30 à 3h30, en fonction du sujet

Contenant :

- ↪ Un soin du visage adapté, avec mise en œuvre d'au moins un appareil spécifique.
Note : Un soin tout particulier devra être apporté au modelage facial, celui-ci devra durer au moins 20 minutes.
- ↪ Une épilation des sourcils (entretien) à la cire
- ↪ Une à plusieurs techniques de soins sur les pieds ou les mains (gommage et/ou masque et/ou modelage)
- ↪ Un maquillage (jour ou soir)

Le candidat peut garder avec lui le plan d'organisation de sa pratique s'il le souhaite.
Les techniques novatrices et innovantes sont autorisées.

↪ **PARTIE 3** : Une épreuve d'entretien à l'oral

🕒 : 10 à 15 min, en fonction du sujet

Echanges avec le jury pour évaluer :

- ↪ L'analyse réflexive de la pratique : le candidat devra énoncer les freins rencontrés et les leviers trouvés tout en prenant en compte le développement durable ;
- ↪ La démarche réalisée afin d'aboutir à la planche tendance ;
- ↪ Le choix de la « marque » et des produits de l'ordonnance beauté ;
- ↪ La plus-value de cette participation au concours dans son projet professionnel.

Règlement du concours

Article 1^{er}. Profil des candidats

Ce concours est ouvert à tous les jeunes en formation initiale étant en 1^{ère} ou Terminale BAC PRO Esthétique, Cosmétique, Parfumerie, des établissements de l'académie de Bordeaux sans limite d'âge. Pour la finale académique, une pondération sera appliquée sur les résultats des élèves de 1^{ère} et de terminale pour respecter l'équité des différents niveaux de formation.

Article 2. Justificatifs

Les documents d'inscription, de droit à l'image et de droit au son sont à retourner avant le 17 octobre 2025 via le DDFPT et sous couvert du chef d'établissement à : aude.guillon@ac-bordeaux.fr

Article 3. Date et lieu du concours

L'épreuve de sélection académique se déroule dans l'établissement du candidat sur les mois de novembre à février, selon la préférence et l'organisation interne des établissements.

Les résultats doivent être remontés avant le 06 février 2026 à aude.guillon@ac-bordeaux.fr,

L'épreuve finale académique se déroulera sur le mois d'avril ou mai, dans les locaux du lycée des métiers La Morlette à Cenon (33). Les candidats sélectionnés recevront une invitation indiquant les horaires et les conditions de leurs épreuves.

Article 4. Matériel apporté par le candidat

Pour réaliser l'épreuve finale, le candidat doit apporter le matériel nécessaire précisé sur la convocation.

Article 5. Composition du jury

Épreuve de sélection académique (intra-établissement) :

- Un jury pour 4 candidates
Composition du jury : 1 professeur d'esthétique + 1 professionnel(le) de l'esthétique

Épreuve de finale académique (regroupement des lauréats sur un seul établissement) :

- Un jury pour 4 candidates
Composition du jury : 1 professeur d'esthétique + 1 professionnel(le) de l'esthétique

Article 6. Médiatisation et droit à l'image

Afin d'assurer la promotion du concours, les candidats s'engagent à accepter de communiquer avec la presse (écrite, radio ou TV), avant, pendant et après le concours. Ils s'engagent aussi à signer les documents relatifs à la cession de droit à l'image, internet et réseaux sociaux.

Le concours académique des métiers de l'esthétique et de la cosmétique fera l'objet d'une communication spécifique sur le site de l'académie de Bordeaux.

Les candidats et les enseignants/formateurs sont invités à poster les photos de leur réalisation sur leurs comptes personnels, sur les ENT et site de leur établissement.

Article 7. Proclamation des résultats

Pour l'épreuve de sélection : les personnes habilitées à proclamer les résultats sont les personnels de direction de l'établissement (ou par extension le DDFPT, le responsable de formation ou le référent disciplinaire). À l'issue de l'épreuve, ils proclameront le podium et transmettront les résultats aux présidents de jury au plus tard le 6 février 2025 à aude.guillon@ac-bordeaux.fr.

Pour l'épreuve finale : les présidents du jury proclameront le podium ainsi que les lauréats régionacadémique 2026 du concours académique des métiers de l'esthétique et de la cosmétique.

Article 8. Conformités modèles

Les candidats doivent venir avec un modèle pour les épreuves du concours. Du fait de leur statut scolaire, la majorité n'est pas exigée pour le modèle. Le choix du modèle fait partie des exigences du concours et relève de la responsabilité du candidat.

Afin de permettre une évaluation pertinente du candidat dans la mise en œuvre de ses techniques voici les conformités attendues pour chacune des épreuves :

Epreuve de sélection :

- Modèle féminin
- Poils d'au moins 1cm sur les zones à épiler
- Ongles non manucurés présentant un bord libre
- Ongles vernis de deux couches d'un vernis laqué foncé
- Absence de faux-ongles ou autres prothèses ongulaires

Epreuve finale :

- Modèle féminin
- Modèle maquillée type « jour » : Teint complet (*fond de teint, poudre et blush*), Yeux (*2 couleurs de fard, crayon foncé, mascara 2 couches et sourcils*), Lèvre (*crayon et rouge à lèvres foncé*)
- Poils au niveau des sourcils suffisants pour permettre un travail de restructuration/création
- Ongles des mains et des pieds manucurés et vernis d'une base
- Modèle dépourvu de piercing, extension de cils, maquillage permanent, mascara semi-permanent, faux ongles ou autres prothèses ongulaires

Toutes non-conformités du modèle entraîneront une ou des pénalités sur la note des épreuves pratique. Les membres du jury vérifieront la conformité des modèles avant le début de l'épreuve.

Article 9. Réclamation

Les jurys sont souverains et leurs décisions ne peuvent être remises en cause.

Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 10. Acceptation du présent règlement

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Article 11. Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure (conditions sanitaires par exemple). Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux établissements, au plus tard quinze jours avant le déroulement de la finale.

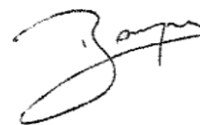
Les présidents de jury

Aude GUILLON



Chargée de mission d'inspection

Jérémy RANQUE



Inspecteur de l'Éducation Nationale
chargé de l'enseignement technique

CONCOURS ACADÉMIQUE DES MÉTIERS DE L'ESTHETIQUE et de la COSMETIQUE		SYNTHÈSE des DIFFÉRENTES ÉPREUVES			
1 ^{ère} ECP ou T ^{er} ECP	Épreuve de sélection académique		Épreuve finale académie de Bordeaux		
	Partie 1	Partie 2	Partie 1	Partie 2	Partie 3
Type d'épreuve	PRATIQUE	ORAL	DOSSIER TECHNIQUE	PRATIQUE	ORAL
Durée	2h30 à 3h, en fonction du sujet	10 minutes	Préparé en amont	2h30 à 3h30	10-15 minutes
Contenu	↪ Deux épilations du corps permettant d'évaluer la maîtrise des deux cires ↪ Une manucurie complète, avec modelage ↪ Une pose de vernis classique	Le jury s'entretiendra avec chaque candidat pour avoir un retour sur sa pratique. L'objectif est de connaître ses choix de techniques, juger son analyse réflexive sur les techniques mises en œuvre pour répondre au sujet, ainsi que les remédiations possibles et éventuelles.	↪ Une présentation synthétique et pertinente mettant en avant son organisation globale ↪ Une analyse de la situation professionnelle permettant de préciser le type et le(s) état(S) de peau, ainsi que les besoins ↪ Une partie « conseils client » (présentation de la marque et produits choisis et ordonnance beauté) ↪ Une partie « projet maquillage » en lien avec la planche tendance.	↪ Un soin du visage adapté, avec mise en œuvre d'au moins un appareil spécifique. ↪ Une épilation des sourcils (entretien) ↪ Une à plusieurs techniques de soins sur les pieds ou des mains (gommage et/ou masque et/ou modelage) ↪ Un maquillage (jour ou soir)	Echanges avec le jury pour évaluer : L'analyse réflexive de la pratique réalisée, la démarche pour aboutir à la planche tendance, le choix de la marque et des produits et la plus-value de cette participation au concours.
Barème	↪ 30 pts pour l'épilation ↪ 30 pts pour la manucurie avec modelage ↪ 10 pts pour la pose de vernis ↪ 10 pts pour les indicateurs communs (<i>hygiène, économie, ergonomie, ...</i>) ↪ 10 pts pour la présentation et attitudes professionnelles	10 pts	20 pts	↪ 60 pts pour le soin visage ↪ 10 pts pour l'épilation des sourcils ↪ 12 pts pour les techniques de soin des pieds ↪ 28 pts pour le maquillage ↪ 10 pts pour les indicateurs communs (<i>hygiène, économie, ergonomie, ...</i>) ↪ 10 pts pour la présentation, les attitudes professionnelles et la présentation de l'environnement de travail 130 pts	20 pts
	100		170		
Lieu	Centre de formation du candidat		Regroupement des lauréats de l'épreuve de sélection sur un seul centre		
Période	De novembre à février en fonction de l'organisation des établissements		Mars/avril		



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Dossier d'inscription des participants
CONCOURS ACADÉMIQUE DES MÉTIERS DE
L'ESTHETIQUE et de la COSMETIQUE**

Session 2025-26

Nom de l'établissement :
Coordonnées de l'établissement :
Représenté (Nom et Fonction) par :

Académie	☐ BORDEAUX
----------	-----------------------------------

ÉLEVE
Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Adresse mail :
Niveau de formation ☐ 1 ^{ère} ECP ☐ T ^{er} ECP
Enseignant(s) accompagnant(s)
Nom, Prénom
Discipline

Si 2^{ème} enseignant :

Enseignant(s) accompagnant(s)
Nom, Prénom
Discipline

Date :

Signature et cachet de l'établissement

--

Cette fiche de candidature, complétée, doit être renvoyée à Aude Guillon (chargée de mission d'inspection en Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées) par courriel à l'adresse suivante : aude.guillon@ac-bordeaux.fr avant le 17 octobre 2025.

AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUES D'UN MINEUR

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Nom de l'établissement : Classe :

Adresse /Téléphone :

Les photographes et prestataires missionnés par l'académie réalisent des reportages photographiques et vidéos des élèves scolarisés dans des écoles, collèges, lycées et autres lieux d'accueil des publics scolaires de l'académie, de ses personnels, et des autres membres de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de l'académie.

Je/nous soussigné(e)(s), représentant(s) légal/légaux de la personne désignée ci-dessous :

.....

Domicilié(e) :

☐ **autorise** l'académie à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

.....

☐ **n'autorise pas** l'académie à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

.....

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- d'une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- sur tous les supports d'information et de communication imprimés ou numériques à but non lucratif, édités l'académie ;
- de l'image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'académie s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci***.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Fait à :

Le :

Signature(s) manuscrite(s) de l'/des intéressé(e)(s) :
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : dpd@ac-bordeaux.fr.*

ou un courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données - Service juridique – rectorat de l'académie de Bordeaux - 5, rue Joseph de Carayon-Latour, 33060 Bordeaux.

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.

AUTORISATION DE PRISE DE VUES D'UNE PERSONNE MAJEURE

ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

Nom de l'établissement :

Adresse /Téléphone :

Les photographes et prestataires missionnés par l'académie réalisent des reportages photographiques et vidéos des élèves scolarisés dans des écoles, collèges, lycées et autres lieux d'accueil des publics scolaires de l'académie, de ses personnels et des autres membres de la communauté éducative afin d'enrichir la banque d'images de l'académie.

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

- ☐ autorise l'académie à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.
- ☐ n'autorise pas l'académie à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- d'une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- sur tous les supports d'information et de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par l'académie ;
- de mon image en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'académie s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet dispose d'un libre accès aux photos le concernant et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci***.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Fait à :

Le :

Signature manuscrite de l'intéressé(e) :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : dpd@ac-bordeaux.fr.*

*ou un courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante : **Délégué à la protection des données - Service juridique – rectorat de l'académie de Bordeaux - 5, rue Joseph de Carayon-Latour, 33060 Bordeaux.***

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.